



**Pays  
de  
Grasse**  
communauté  
d'agglomération

## **PACTE CULTUREL**

**« Pour la liberté d'expression et de création artistique, pour l'égalité et la fraternité de toutes les cultures »**

Entre

**Le Ministère de la Culture et de la Communication**, représenté par Monsieur Adolphe COLRAT , Préfet des Alpes Maritimes,

Ci-après désigné « le Ministère de la culture et de la communication », ou « l'Etat »

Et

**La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse**, représentée par son Président Monsieur Jérôme VIAUD,

Ci-après désigné « Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse »

Il est convenu ce qui suit :

## Préambule

La Culture est un bien commun de la Nation.

Plus qu'une compétence, la Culture est une responsabilité partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Les politiques culturelles de l'Etat et des Collectivités locales expriment en effet une vision commune de l'intérêt général ; elles supposent l'adhésion à un socle de valeurs indissociables du projet républicain, et elles se traduisent par :

- L'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement ; cela implique le respect de la liberté de création et de la liberté de programmation
- Le développement d'une formation culturelle de qualité, en particulier dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle
- La préservation et la valorisation de notre patrimoine, pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures
- Une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix

A l'heure où la réforme territoriale, la situation des finances publiques mais aussi les fractures de la société interrogent les pouvoirs publics, le Ministère de la culture et la communauté d'agglomération réaffirment leur engagement en faveur de la culture, de sa force émancipatrice pour les individus et de son caractère indispensable pour nourrir la vie de la Cité.

Aussi, l'Etat comme la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'engagent à maintenir à partir de 2016, et pendant trois ans, leurs financements respectifs en faveur de la culture et à poursuivre leur coopération au bénéfice de cette ambition partagée.

L'ambition de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse est de réunir les conditions nécessaires pour développer une politique culturelle ambitieuse favorisant l'épanouissement des individus et l'animation du territoire.

Dès sa création, elle s'est dotée de la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » conformément à la définition de la compétence culture des communautés d'agglomérations.

A ce titre, le conseil de communauté a reconnu d'intérêt communautaire le Musée International de la Parfumerie et ses jardins et un Pôle de Spectacle Vivant avec le centre régional des arts du cirque, le théâtre de Grasse et l'Espace culturel et sportif du Val de Siagne.

### **Le Musée International de la Parfumerie et ses jardins**

Tout en veillant à l'enrichissement, à la conservation et à l'étude et de ses collections, le Musée International de la Parfumerie et son jardin, développent une importante politique de médiation autour de son patrimoine et de la recherche qu'il suscite. Cette politique s'exprime par des expositions temporaires, des projets s'inscrivant dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et des actions destinées à toucher des publics plus larges à travers des visites thématiques et des conférences touchant un large éventail de publics.

### **Le Centre des Arts du Cirque**

Le Centre des Arts du Cirque géré par l'association « Piste d'Azur » a pour vocation de mener une action d'enseignement et de diffusion culturelle et artistique.

La Communauté d'agglomération a fait l'acquisition de chapiteaux, a subventionné le fonctionnement de l'école de cirque et a mis des locaux administratifs à disposition dans l'Espace culturel et sportif du Val de Siagne.

L'association « Piste d'Azur » propose de nombreuses activités liées aux arts du cirque : une école de loisirs (à l'année et en stage), des formations professionnelles d'artistes et de formateurs, l'accueil de jeunes artistes en résidence, l'organisation annuelle de « La piste au soleil » (événement qui constitue l'un des temps forts de l'association), des interventions en milieu scolaire et la proposition de stages.

### **Le Théâtre de Grasse : « Centre de développement culturel du Pays de Grasse »**

Scène conventionnée par le Ministère de la culture et de la communication pour la danse et le cirque depuis 2002 et labellisée « Pôle Régional de Développement Culturel » par le Conseil régional PACA depuis 2003, le Théâtre présente toujours une programmation de spectacles vivants éclectiques, souvent innovants et de grandes qualités artistiques, abordant toutes les disciplines : théâtre, musique, danse et cirque.

Le « Centre de développement culturel du Pays de Grasse » joue également un rôle majeur dans la création et la coproduction des écritures contemporaines par l'accueil de résidences d'artistes.

### **L'Espace culturel et sportif du Val de Siagne (ECSVS)**

Dernier né du « Pôle du spectacle vivant », l'ECSVS vient compléter les équipements culturels et sportifs intercommunaux, dotant ainsi le secteur de la vallée de la Siagne d'une structure adaptée à recevoir des événements et couvrant les besoins de la population.

En 2015, les élus de la Communauté d'Agglomération ont également souhaité se doter de la compétence supplémentaire : politique culturelle. Cette volonté s'est traduite par la mise en place d'axes de développement prioritaires dans différents domaines:

### L'enseignement artistique :

- Soutien et développement de l'enseignement artistique du 3<sup>ème</sup> cycle long et professionnalisant reconnu.

### L'éducation artistique et culturelle :

- Favoriser les actions et initiatives d'éducation artistique et culturelle à destination du jeune public lorsqu'elles touchent au moins trois communes de l'agglomération.

### Le Spectacle Vivant (danse, cirque, théâtre, musique) :

- Soutien à l'accueil d'artistes professionnels en résidence d'implantation ou de création sur le territoire.
- Soutien aux projets et manifestations culturelles touchant au moins trois communes de l'agglomération situées en Zone de Revitalisation Rurale et/ou dans les quartiers prioritaires.

### La lecture publique :

- Coordination et soutien d'actions culturelles en lien avec les médiathèques et bibliothèques du territoire.
- Coordination pour une mise en réseau de la lecture publique.

### Le patrimoine :

- Soutien aux actions de valorisation du patrimoine dans le cadre de labels nationaux et internationaux.

### L'art et artisanat :

- Valorisation des artistes et artisans d'art par le biais de manifestation(s) organisée(s) par l'agglomération en Zone de Revitalisation Rurale.

A ce titre, le développement des projets en milieu rural, la prise en compte des pratiques culturelles dans le cadre de la politique de la ville et surtout, le très important et permanent chantier de l'éducation artistique et culturelle constituent des enjeux prioritaires pour les parties prenantes au pacte culturel.

En effet, la Communauté d'Agglomération est constituée de 23 communes. Son territoire montre une distorsion démographique entre des communes montagnardes d'à peine une centaine d'habitants et des communes beaucoup plus importantes.

Si certaines villes bénéficient d'une implantation régulière des services à la population, les citoyens en zone rurale en sont souvent éloignés, il y a donc une rupture de l'égalité d'accès aux droits communs que s'emploie à réduire la collectivité.

Les communes de Mouans-Sartoux, Grasse ou Peymeinade sont équipées, pour autant, il existe là aussi des problématiques. A Grasse, par exemple, deux territoires présentent des difficultés sociales, économiques et culturelles induisant l'inscription de la ville dans les

dispositifs nationaux visant à enrayer les processus d'exclusion sociale et à réduire les inégalités entre les territoires : Contrat de ville, ANRU, Programme de Réussite Educative, Atelier Santé Ville. Ces deux quartiers, le Grand Centre et les Fleurs de Grasse, ont été classés comme prioritaires par décret du 30 décembre 2014, au regard de la Politique de la Ville. le Grand Centre est quant à lui inscrit dans un Programme de Renouvellement Urbain.

Parallèlement, douze communes de l'agglomération Pays de Grasse (Andon, Séranon, Escragnoles, Valderoure, Saint-Auban, Caille, Briançonnet, Le Mas, Collongues, Gars, Amirat et Les Mujouls) sont dans des situations de handicap structurel sur le plan socio-économique et à ce titre, classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

Il est acté entre les parties au minimum un maintien, pour les années 2016-2018, des financements respectifs à la faveur des politiques publiques relatives, à :

- la création et la diffusion artistique
- la démocratisation culturelle, en particulier à l'éducation artistique et culturelle
- l'enseignement et la formation artistique et culturelle
- au patrimoine historique, architectural, urbain, muséal, archivistique
- au livre et à la lecture publique
- aux industries culturelles.

### **ARTICLE 2 : Engagement du Ministère de la culture et de la communication**

L'Etat s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires de 2016-2018, le budget culture sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, tel qu'exécuté en 2015, soit un montant de **290 500 €** en autorisations d'engagement. A titre d'information, la ventilation par programme, en 2015, est la suivante :

- Programme 131 – création : 169 000 €
- Programme 175 – Patrimoines : 24 000 €
- Programme 224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture : 97 500 € dont 24 000 € sur les projets d'éducation artistique et culturelle menés avec les opérateurs culturels (Théâtre de Grasse, Pistes d'Azur, médiathèques etc...)

### **ARTICLE 3 : Engagement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse**

La Communauté d'Agglomération s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires 2016-2018, le budget Culture, tel qu'exécuté en 2015, soit un montant de **1 454 101 €** en autorisations d'engagement hors charges de personnel et moyens généraux. A titre d'information, la ventilation en 2015, était la suivante :

- Musées : 309 245 €
- Théâtre : 780 000 €
- Centre Régional des Arts du Cirque : 132 000 €
- Action culturelle : 156 956 €

- Soutien au monde associatif culturel: 75 900 €

Par ailleurs, pour mémoire, les charges de personnel s'élèvent en 2015 à 2 471 691 €.

Ce budget est basé sur le primitif et fera l'objet d'une révision en fin d'année pour afficher l'exécuté 2015.

#### **ARTICLE 4 : Suivi de la convention**

Chaque année, chacune des parties s'engage à produire, au co-contractant, pour le 31 mars de l'année en cours la programmation prévisionnelle de ses dépenses dans le périmètre retenu et le 31 janvier de l'année suivante l'état de la consommation réelle.

Une réunion est organisée annuellement, dans le respect des calendriers de programmation de chacun, afin que chacune des parties présentent un bilan des actions menées et les actions projetées sur la durée restante du pacte.

#### **ARTICLE 5 : Actions concourant au développement des politiques culturelles**

Cet engagement conjoint permet plus spécifiquement au ministère de la culture et de la communication et à la communauté d'agglomération de s'engager sur les actions suivantes :

##### **Valoriser et faire connaître les richesses du territoire**

Le Musée International de la Parfumerie et ses Jardins s'inscrivent sur le territoire emblématique du Pays de Grasse, berceau de la parfumerie. Dédié à l'une des activités traditionnelles françaises les plus prestigieuses, le Musée International de la Parfumerie, « Musée de France », permet aux visiteurs de découvrir l'histoire et l'originalité du métier des industriels, des agriculteurs de plantes à parfum et des grandes Maisons de parfumerie. Avec l'achèvement du récolement décennal des collections des musées de France, le Musée peut désormais s'engager dans l'amélioration de sa politique de conservation à travers la création de réserves décentralisées.

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et de se donner un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants et des adolescents, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'engage, en partenariat étroit avec les différentes structures culturelles de l'agglomération, dans la réalisation d'un projet d'éducation artistique autour d'actions ambitieuses. Le Ministère de la culture et de la communication a reconnu l'intérêt des actions réalisées pour la vie du territoire et notamment pour le développement de l'EAC en faveur de communes ou quartiers isolés culturellement. Ceci se traduit par un soutien au travers d'un Plan d'Education Artistique et Culturelle et des différentes conventions avec les équipements culturels du territoire : Théâtre, Piste d'Azur et Musées de Grasse. Au vu des résultats obtenus, la communauté d'agglomération et l'Etat (DRAC), en partenariat avec l'Education Nationale

(Rectorat), sont prêts à s'engager dans des actions et résidences-mission d'éducation artistique et culturelle sur une durée de trois ans, prenant particulièrement en compte les priorités liées à la ruralité et à la politique de la ville. Les différentes actions présentées ci-dessus ont la volonté : de considérer l'art comme outil de construction d'une école plus démocratique ; d'interroger le rapport entre savoir et culture ; de positionner la pratique et l'éducation artistique comme constitutives de l'ensemble des apprentissages.

### **Agir pour de nouvelles solidarités humaines et territoriales :**

Le Pays de Grasse a l'ambition de recréer des espaces de partage et d'investir la place publique par le biais de manifestations culturelles dans les zones rurales et urbaines dites « prioritaires », de favoriser une politique tarifaire adaptée à tous les publics et de soutenir les artistes et artisans du territoire.

### **Maintenir et développer la qualité de vie :**

La formation, la création et la diffusion du Spectacle Vivant est au cœur de la politique du Pays de Grasse.

Le pôle du spectacle vivant est un projet culturel d'aménagement du territoire. Il doit permettre de mutualiser et rendre complémentaires les actions menées par le Théâtre de Grasse, le centre régional des arts du cirque PACA *Piste d'Azur*, les compagnies en résidence et l'ensemble des projets culturels touchant les communes du Pays Grassois.

Des locaux adaptés aux besoins des professionnels permettent de développer un projet autour du spectacle vivant original et pertinent dans l'ouest du département des Alpes-Maritimes, afin d'équilibrer l'offre culturelle à l'échelle nationale.

Ce projet a pour volonté de tisser du lien social et culturel avec les populations locales. Son caractère visant à la décentralisation, doit permettre de renforcer l'animation et l'attractivité régionale.

Il favorise le développement, dans la région PACA, d'un endroit de référence consacré au spectacle vivant en mutualisant autour d'un « concept de Pôle » l'ensemble des lieux de diffusion (Théâtre du centre-ville de Grasse, espace culturel et sportif du Val de Siagne, chapiteaux...), de création et de formation (Centre Régional des Arts du Cirque « Piste d'Azur »).

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, a initié également une réflexion portant sur le développement de la lecture avec la volonté affichée de toucher un public plus large et plus défavorisé, notamment les familles, le public scolaire, le public jeune en dehors du temps scolaire ainsi que les publics éloignés de la lecture ou dits « empêchés ». Elle a choisi de s'inscrire dans le cadre de la proposition du Ministre de la Culture et de la Communication visant à développer un Contrat Territoire Lecture dont le contenu est adapté à son projet de développement culturel comme à la diversité socioculturelle de son territoire.

Le Contrat Territoire-Lecture 2014-2017 signé entre l'Etat et le Pays de Grasse vise le développement d'un programme d'actions en concertation avec les bibliothèques et médiathèques du territoire. Il s'articule autour des axes suivants :

- le développement de la lecture publique avec un axe fort autour du conte et du récit
- l'affirmation des actions destinées à la petite enfance et aux familles de l'agglomération, actions de sensibilisation tout public, formations, création, commande d'écriture

- le développement d'un projet ambitieux d'accès à la lecture au travers de la poésie
- le développement des technologies de l'information et de la communication en vue de créer des services innovants et d'adapter l'offre de service à l'évolution des usages culturels numériques (notamment en direction du public jeune et dans les bibliothèques).

Le plan d'actions de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a comme objectif de favoriser les opérations en direction des populations les plus éloignées du livre et de la lecture et d'impulser une dynamique de réseau avec l'ensemble des bibliothèques du territoire.

#### **ARTICLE 6 : Avenant**

Ce pacte pourra faire l'objet d'un avenant pour tenir compte des éventuels transferts de compétences, notamment à la faveur de l'établissement public de coopération intercommunale.

#### **ARTICLE 7 : conditions d'application**

La présente convention produira ses effets sous réserve de son approbation par le Conseil Communautaire du 13 novembre 2015 à compter de la date qui sera notifiée.

En cas de non-respect de l'une ou l'autre de ses dispositions par l'une des parties et notamment des principes rappelés en préambule, chacune des parties est libérée de ses engagements après réunion de concertation sous l'égide du Préfet de région.

Fait à Grasse en deux exemplaires

Le 21 décembre 2015

Pour le Ministère de la culture  
et de la communication  
Le préfet des Alpes Maritimes,



**Adophe COLRAT**

Pour la Communauté d'agglomération  
du Pays de Grasse  
Le président,



**Jérôme VIAUD**  
Maire de Grasse  
Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes

